

**Acte rendu exécutoire par :**

- Télétransmission
en sous-préfecture le :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 001-200086411-20260330-DE_039_2026-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

Délibération n° : DE_039_2026**Nombre de membres** : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Le 30/03/2026 à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont, commune déléguée de Valromey-sur-Séran, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

Date de convocation : 24/03/2026**Secrétaire de séance** : Eric COUTURIER

PRÉSENTS : N. BIDET, A. BOLON, F. BORDET, F BORGIS, E. BRON, E. COUTURIER, M. GERGAUD, L. GRANGER, P. GODET, M. LARIVOIRE, M. LEJEUNE, A. MACE, MF. MARTINOD, C. MOCHON, M. NIOGRET, B. PARIS, J. PRAS, H. REYNAUD.

EXCUSÉS : D. BONJEAN (pouvoir à MF MARTINOD).

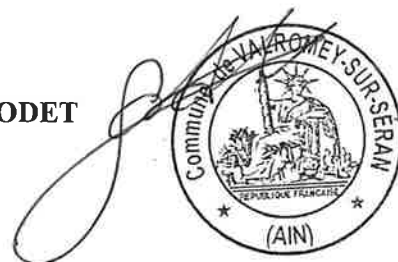
OBJET : Rétrocession d'une concession au cimetière de Fitignieu (commune déléguée Sutrieu)

Madame BIDET, adjointe en charge de la commission cimetières, explique à l'assemblée qu'une demande a été reçue en mairie de la part de M. Henri GODET. Ce monsieur souhaite rétrocéder à la commune, à titre gracieux, la concession familiale située à Fitignieu pour une réinhumation dans le cimetière de Sutrieu de M. GODET Charles, Mme GODET Alexandrine et M. GODET François. Ladite concession vidée de tout corps le 4 mars 2026, la commune pourra en disposer selon sa volonté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la proposition de Madame BIDET,
- **Autorise** Madame le Maire à établir l'acte de rétrocession correspondant dont un exemplaire sera adressé à M. Henri GODET.

Le Maire,
Pauline GODET



Fait et délibéré le 30 mars 2026
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.